



## RESIDENCE DES GLIERES



### MESSAGE DU CONSEIL SYNDICAL

Bonjour Mesdames et Messieurs les copropriétaires,

En début de mois, nous vous informions que nous prenions attache auprès d'un avocat pour analyser et si nécessaire réaliser un recours gracieux, CIS nous avait sollicité dans ce sens.

Nous pensons vous faire un retour et une consultation sur la réalisation de ce recours.

Nous avons eu connaissance de la pétition menée par C. SEINTEFF, nous avons comptabilisé 129 lots, ce qui fait 41 % de la copropriété, nous avons donc demandé à CIS d'envoyer ce recours gracieux effectué par Maître FIAT.

Pour plus de transparence, nous vous joignons ce recours, ainsi que le devis de cet avocat et les tarifs si un recours contentieux était nécessaire, sachant que ces frais peuvent être couverts par l'assurance de la copropriété (Voir questions réponses avec CIS du 1 septembre 2025).

Nous savons que ce sujet a suscité beaucoup d'inquiétude, sachez que plus ce recours gracieux sera tardif, plus le délai pour le recours contentieux sera éloigné et nous permettra de nous adapter à la réalité des démarches du sinistre.

Bien cordialement.

Le conseil syndical des GLIERES